



Assemblée Générale Extraordinaire du 05/03/2017 de 11h à 14h

Ordre du jour autour d'un repas partagé:

- Rapprochement avec une fédération ou pas (Famille Rurale ou Foyers Ruraux) en vue de l'embauche d'un animateur permanent ayant pour mission d'accompagner et guider les bénévoles dans les animations.
- Créer des Jardins partagés ou Incroyables Comestibles (ou autre formule)

Ces sujets ont été débattus lors de l'assemblée générale ordinaire. Les participants avaient souhaité un délai supplémentaire de réflexion avant de s'inscrire dans un groupe de travail pour étudier ces deux points, en regard de l'importance des sujets.

Le bureau propose les résolutions suivantes:

1ère résolution: appel ou non à un animateur pour accompagner et guider les bénévoles

2ème résolution: création d'un groupe de travail pour étudier ce sujet

3ème résolution: rapprochement avec une fédération ou pas

4ème résolution: créer un groupe de travail pour étudier la mise en place de jardins partagés ou Incroyables Comestibles ou autre formule, ou non

Procès Verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire dimanche 5/03/2017
qui s'est tenue à 11h00 au Café Asso avec un repas participatif
à réunie 10 membres

Yves présente les deux sujets à l'ordre du jour avec leurs enjeux. Un débat s'est ouvert, les échanges ont été riches et multiples. Nous retiendrons la phrase « L'avenir me rapproche de vous ». Entre les arrivées et les départs l'assemblée a réunie jusqu'à 10 personnes. Les décisions suivantes sont arrêtées: (prises à la majorité des présents conformément à nos statuts)

1ère résolution: Le principe de faire appel à un accompagnateur est retenu. Cela nécessitera de réfléchir à la définition de poste (animateur pour accompagner et guider les bénévoles, coordinateur ...)

2ème résolution: Un groupe de travail pour étudier ce sujet est créé. Il est composé de Gisèle, Elise, Sabrina, Emmanuel, et Catherine qui réserve sa réponse. Le groupe définira sa méthode de travail.

3ème résolution: La possibilité de se rapprocher d'une fédération est autorisée. (Famille Rurale, Foyers ruraux, FFBA ...)

4ème résolution: Une animation « Incroyables Comestibles » est retenue et sera initiée par Rémi et Yves. Le démarrage est prévu vers le 15 mars.